

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1998 - Pépinière d'entreprises Palente

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société IEN est délégataire de la pépinière d'entreprises de Palente depuis le 15 février 1994. Cette délégation arrive à échéance le 30 septembre 1999.

1. Activité du service délégué en 1998

La délégation de service public a été prorogée pour mener à bien une étude-action sur le devenir des pépinières de la Ville. La Société IEN a été interrogée, comme tous les acteurs de la création d'entreprises, dans le cadre de cette recherche.

Le Conseil Municipal a décidé en sa séance du 29 mars 1999 de renouveler la gestion de la Pépinière de Palente sous forme de délégation de service public.

L'activité de la Pépinière a été depuis le sinistre de septembre fortement perturbée. Les entreprises ont été néanmoins relogées rapidement grâce à l'intervention de la Ville, dans des locaux disponibles sur le site et appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. La réception des locaux réhabilités après l'incendie est fixée en décembre 1999.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs ne sont pas encore transmis et ceci limite l'appréciation que doit contenir ce rapport. Les événements décrits ci-dessus en sont pour partie la cause. La Ville a participé à 4 plans d'affaire pour 1998 :

- Entreprise IMAGILIS (dessin assisté par ordinateur, images de synthèse)
- Entreprise ECR - Etude Conseil et Réalisation (conseil en stratégie pour se positionner sur les changements de l'an 2000)
- E-I FREDERIC (assistance conseil en informatique)
- GR - FINANCES (conseil financier auprès des PME).

Au vu de ces éléments et au regard de la convention de délégation en vigueur, l'activité du délégataire s'avère insuffisante, et de plus disproportionnée par rapport aux moyens financiers mis en oeuvre.

La Société POLYPRINT-POLYCAPTIL (fabrication de têtes d'imprimantes), suite à un programme de construction, va bientôt quitter la pépinière. Pour la société FCI PRODUCTION (fabrication de prothèses ophtalmologiques), les installations néanmoins étant très coûteuses, la sortie de pépinière est plus aléatoire.

2. Comptes du service délégué en 1998

a) Compte global de la société

Le fonds de roulement est largement positif (+ 6 723 KF), du fait de réserves importantes (7 701 KF). On note une augmentation du besoin en fonds de roulement (+ 657 KF) par rapport à 1997. La trésorerie reste positive (+ 261 KF), tout en ayant régressé.

Le résultat d'exploitation devient négatif (- 428 KF, contre + 14 KF en 1997). Ce résultat est la conséquence de la forte augmentation des achats et charges externes (+ 551 KF, soit + 15,6 %), et ce, malgré une augmentation du chiffre d'affaires de 1,7 % et une stabilité des charges de personnel (- 0,2 %).

Le résultat net d'exercice est de - 1 032 KF du fait de charges exceptionnelles importantes (- 601 KF).

b) Comptes de la délégation

Le compte de résultat «Pépinière d'entreprises» fourni par le délégataire, laisse apparaître un déficit de 99 KF (en diminution sur 1997 : - 185 KF). Ce déficit est encore plus conséquent si l'on intègre les produits et charges de structure (- 652 KF).

Le chiffre d'affaires est en régression de 8,7 % (- 152 KF), et un effort important a été effectué sur la masse salariale (- 369 KF, soit - 34,2 %). Le résultat d'exploitation demeure négatif (- 95 KF).

b) Rapports financiers avec la Ville

Pour cette période, les redevances pour locaux versées par la Société IEN à la Ville s'élèvent à 109,7 KF (fonction d'un prix au m²). La Société rembourse également à la Ville les charges de copropriété afférentes aux locaux occupés.

Les 4 plans d'affaires ont entraîné une participation de la Ville de 70 KF.

«M. DUVERGET : A l'occasion de ce dossier sur les pépinières d'entreprises, je m'interroge sur le nombre d'emplois par entreprises. Parmi les 120 pépinières de France, ce sont celles ici qui se situent dans un nombre d'emplois par entreprise très faible, c'est-à-dire 2 à 5 emplois en moyenne. Le rôle d'une pépinière c'est à la fois d'aider les créateurs d'entreprise mais il me semble que dans une vision un peu plus contemporaine, on s'orienterait aussi vers une notion d'aménagement du territoire, d'espace industriel. Et j'aurais une suggestion à faire : n'est-il pas possible d'envisager conjointement à une démarche commerciale du PSI l'implantation de pépinière d'entreprises sur ce site afin de pouvoir accueillir des entreprises d'une dimension supérieure à celles qui le sont actuellement sur Besançon. Il me semble que cela pourrait donner un coup de pouce dans la conception de l'aménagement du territoire.

M. LE MAIRE : C'est une question que nous avons déjà largement et longuement évoquée au sein du PSI, encore tout à l'heure mais Gérard BOICHON va en dire deux mots.

M. BOICHON : Pas plus tard que cet après-midi, à une réunion à laquelle vous étiez convié, Monsieur DUVERGET mais vous n'étiez pas là, nous avons parlé effectivement de l'aménagement du PSI et dans ce cadre, nous avons prévu un système à trois niveaux. Un premier niveau qui est l'incubation de jeunes chercheurs liés aux laboratoires qui peuvent tout de suite découler sur un deuxième niveau correspondant à une pépinière d'entreprises de haute technologie et le troisième niveau constitué d'un hôtel d'entreprises où on pense pouvoir les héberger en sortant de la pépinière haute technologie, tout ceci à l'intérieur du PSI.

M. BONNET : Je trouve que le «vous n'étiez pas là» n'est pas utile, tout le monde sait qu'il y a des baccalauréats aujourd'hui et que Jean-Claude DUVERGET est proviseur.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, d'une part ce n'est pas à vous de répondre, d'autre part ce n'était absolument pas une remarque désobligeante de Gérard BOICHON. Je présidais cette réunion où j'ai excusé M. DUVERGET en disant qu'il était occupé au Kursaal avec la Région et beaucoup d'élus. Ce n'était pas une remarque péjorative, mais presque amicale».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 22 juin 1999